



COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2022

Convocation en date du 1^{er} mars 2022

Étaient présents : Monsieur Hervé DAVAL, Président
Monsieur David DOZANCE, Vice-Président
Monsieur Morgan TALIFERT, titulaire représentant la commune de Notre Dame de Boisset et Madame Régine JONNIER, suppléante représentant la commune de Notre Dame de Boisset
Madame Sophie VACHOT et Monsieur Éric FEUGÈRE titulaires représentant la Commune de Saint Vincent de Boisset

Était absents excusés : Madame Jocelyne DURANTET, Monsieur Stéphane CANZANI, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset et Monsieur Patrick PEDRINI, titulaire représentant la commune de Saint Vincent de Boisset

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Patrick PEDRINI – **Mandataire** : Hervé DAVAL

Secrétaire élue : Sophie VACHOT

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures 45. Il soumet aux membres du comité syndical, l'approbation du compte-rendu du 1^{er} septembre 2021. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur David DOZANCE, vice-président, présente le compte de gestion 2021, précisant qu'il est concordant avec le compte administratif :

▪ Excédent de fonctionnement 2021	14 791,72 €
▪ Excédent de fonctionnement antérieur	14 649,70 €
Excédent de fonctionnement net	29 441,40 €
▪ Excédent d'investissement 2021	4 792,75 €
▪ Déficit d'investissement antérieur	- 5 523,09 €
Déficit d'investissement net	- 730,34 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **approuve le compte de gestion 2021 ;**
- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Nord, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

2. Approbation du compte administratif 2021

Monsieur David DOZANCE, vice-président, présente le compte administratif 2021, précisant qu'il est concordant avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Nord :

▪ Excédent de fonctionnement 2021	14 791,72 €
▪ Excédent de fonctionnement antérieur	14 649,70 €
Excédent de fonctionnement net	29 441,40 €
▪ Excédent d'investissement 2021	4 792,75 €
▪ Déficit d'investissement antérieur	- 5 523,09 €
Déficit d'investissement net	- 730,34 €

Où cet exposé, Monsieur le Président ayant quitté la salle, et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **approuve le compte administratif 2021.**

3. Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'examen du compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement net de 29 441,40 €. La section d'investissement fait état d'un déficit d'investissement net à hauteur de 730,34 €.

Conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 730,34 € en recettes d'investissement (article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 28 711,06 € en recettes de fonctionnement (article 002 résultat d'exploitation reporté).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **affecte les 29 441,40 € de résultat 2021 de la section de fonctionnement, comme tel :**
 - **730,34 € en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**
 - **et 28 711,06 € en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat d'exploitation reporté ».**

4. Vote du budget primitif 2022

Il est suggéré le budget primitif 2022 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	27 611,06 €	74 – Dotations et participations	34 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	4 600,00 €	002 – Résultat reporté	28 711,06 €
023 – Virement à la section d'investissement	30 500,00 €		
TOTAL	62 711,06 €	TOTAL	62 711,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
21 – Immobilisations corporelles	31 500,00 €	021 – Virement de la section d'exploitation	30 500,00 €
001 – Résultat reporté	730,34 €	10 – Immobilisations corporelles dont excédents de fonctionnement capitalisés (730,34 €)	1 730,34 €
TOTAL	32 230,34 €	TOTAL	32 230,34 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 62 711,06 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 32 230,34 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2022 équilibré à 62 711,06 € en section de fonctionnement et à 32 230,34 € en section d'investissement, soit un budget total de 94 941,40 €.**

5. Modification des statuts

Lors du dernier comité syndical, les membres du comité ont décidé de mettre à jour les statuts pour supprimer les mentions désuètes, comme le siège du receveur principal ou certaines informations relatives aux ressources du syndicat et pour actualiser certaines données qui ont évolué au fil du temps.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter un paragraphe sur la gestion budgétaire.

Concernant les ressources du syndicat, il est proposé par les deux communes d'un commun accord de modifier la clé de répartition actuellement basée sur des données fiscales qui deviennent de plus en plus défavorables à Notre Dame de Boisset et qui ne sont plus cohérentes. Aussi, il est décidé que

la clé de répartition, à compter de l'année 2023, sera indexée à la population des communes selon les chiffres de l'INSEE.

Par ailleurs, il est décidé de reporter le vote sur la modification des statuts. En effet, des discussions sont en cours entre les 2 communes concernant les charges de mise à disposition du personnel technique de la commune de Saint Vincent de Boisset qui gère la salle. A ce jour, elles sont établies sur la base d'un forfait annuel estimé à 1 800 €. Il est proposé de faire évoluer cette prise en charge par un calcul des coûts réels, sur la base du temps passé par les agents sur les tâches dédiées au SIES. Une modification des statuts sera effectuée dans ce sens.

6. Rectification matérielle de la délibération 2020-003 « affectation du résultat »

Suite à une erreur de frappe dans la délibération n° 2020-003 du 7 avril 2021 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2020, il convient de délibérer de nouveau : 14 949,68 € au lieu de 14 649,68 €.

Ainsi en après avoir délibéré, le Comité syndical, approuve à l'unanimité la modification de la délibération n° 2020-003 et affecte les 20 172,77 € de résultat 2020 de la section de fonctionnement, comme tel :

- **5 523,09 € en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**
- **et 14 649,68 € en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat d'exploitation reporté ».**

7. Projets 2022

Le SIEL a réalisé en novembre 2021 une étude énergétique afin de déterminer quels seraient les postes de rénovation prioritaires vis-à-vis de différents paramètres : vétusté, rénovation règlementaire, étanchéité et coût économique.

Le coût des travaux est évalué à :

Isolation toiture gymnase :	63 970 € HT
Isolation murs annexe :	25 589 € HT
Isolation plancher (dojo) :	6 190 € HT
Isolation toiture annexe	54 691 € HT
Isolation murs gymnase :	82 735 € HT
Chaudière gaz naturel conde :	15 000 € HT
VMC double flux :	18 000 € HT
Éclairage LED :	13 604 € HT
TOTAL :	279 779 € HT

Dans un premier temps, il est proposé aux membres du Comité syndical de délibérer en faveur du remplacement de l'éclairage du gymnase par des projecteurs LED et du remplacement de la chaudière avec installation d'un système de ventilation double flux. Le coût estimé pour ces travaux est de 46 604 € HT.

Il sera demandé différents devis auprès des entreprises locales (DNE, Sauv'Elec, Paul Teisseyre) partenaires traditionnelles des communes, sur la base du cahier des charges fourni par le SIEL, afin de pouvoir comparer les offres et prévoir les travaux à l'automne 2022. Pour le remplacement de la chaudière, des demandes d'actualisation des devis existants seront demandées aux entreprises.

Une subvention de 10 000 € auprès du SIEL dans le cadre du programme RENOLUTION pourra être obtenue.

8. Demandes des associations

▪ Badminton :

L'association Badminton Boisset présidée par Alexandre MORAIS demande une subvention pour remplacer une partie des filets.

Il évoque également des problèmes avec l'éclairage qui est très aveuglant et se prononce en faveur du remplacement de ceux-ci.

Il sera répondu négativement au président de Badminton Boisset, considérant que le remplacement des filets est une dépense de fonctionnement normale, peu élevée. Par ailleurs, les SIES ayant acté le remplacement de l'éclairage de la salle des sports par un nouvel éclairage LED, ce qui représente un coût important, les dépenses réalisées pour répondre aux demandes des associations sont déjà élevées pour l'année en cours.

▪ Judo Jujistu Boisset :

M. SEIGNON président du Judo Jujistu Boisset demande la possibilité de recourir à l'entreprise spécialisée LOMINATRIS qui était intervenue en septembre 2020, pour effectuer un nettoyage en profondeur des tatamis. Le coût de cette prestation en 2020 était de 300 € TTC.

Cette demande est validée, les élus considérant qu'il est nécessaire de procéder à un nettoyage des tapis de manière récurrente. Néanmoins, une nouvelle inspection de la toiture sera réalisée auparavant afin de vérifier qu'il n'existe plus de fuite risquant de tâcher les tapis.

Une seconde demande a été transmise concernant l'installation, dans la salle du dojo, d'un plancher de type flottant pour le confort des pratiquants et pour la sécurité des chutes. L'association a réalisé un devis auprès de la société Fooga qui s'élève à 1 449 € TTC. L'association demande au SIES une participation au financement de cet achat.

En raison du coût important de cette installation pour une salle des sports de cette dimension, portée par deux communes rurales de petite taille, cet investissement n'apparaît pas prioritaire et surdimensionné pour les membres du comité syndical. Par ailleurs, des dépenses importantes vont être effectuées dans les prochains mois pour le confort des utilisateurs (chauffage, éclairage).

Un courrier en ce sens sera transmis au président du Judo Jujitsu Boisset.

9. Questions diverses

Le président du SIES informe les membres du comité syndical de deux prochaines manifestations sur le site de la salle des sports intercommunale :

- Une exposition de voitures anciennes, organisée par la FNACA, aux abords de la salle le 31 juillet 2022.
- Le 2^{ème} Forum des associations vincentinoises le samedi 10 septembre 2022 après-midi.

Une prochaine réunion du comité syndical sera programmée avant l'été afin d'étudier les offres pour le remplacement de l'éclairage de la salle des sports.

Le secrétaire de séance, Sophie VACHOT

COMITÉ SYNDICAL DU 22 MARS 2022		
N° Délibération	Objet de la délibération	Date visa contrôle de légalité
DCS2022-001	Approbation du compte de gestion 2021	
DCS2022-002	Approbation du compte administratif 2021	
DCS2022-003	Affectation du résultat de l'exercice 2021	
DCS2022-004	Vote du budget primitif 2022	
DCS2022-005	Rectification matérielle DCS2021-003 Affectation du résultat 2020	

Le Président,
Hervé DAVAL

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h45.